



## **Communiqué de presse**

### **Les impacts de la loi de transformation de la fonction publique sur la formation professionnelle et le CNFPT**

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 comporte plusieurs dispositions qui vont impacter de manière inquiétante et durable la formation professionnelle des agents territoriaux et rendre l'avenir du CNFPT très incertain.

Le CNFPT devra ainsi participer au financement de l'apprentissage à hauteur de 50 % des frais de formation des apprentis. Mais cette nouvelle dépense, estimée à 50 millions d'euros, ne s'accompagne d'aucune recette nouvelle et va réduire d'autant les crédits de formation dédiés aux agents territoriaux.

L'ordonnance organisant le rapprochement des établissements publics de formation et leur mode de financement va permettre au Gouvernement de redéfinir les conditions de financement du CNFPT ainsi que l'ensemble de ses missions. En lien avec la mission confiée à M. Thiriez, cette ordonnance va également bouleverser la formation des cadres supérieurs de la fonction publique.

La loi impose également une réorganisation du CNFPT, sur la base des treize régions administratives au lieu des 29 actuelles. Cette réorganisation ne doit pas affaiblir les liens de proximité que le CNFPT entretient avec les collectivités territoriales grâce à son réseau de 64 antennes locales.

Les organisations syndicales de la fonction publique territoriale, membres du Conseil d'administration du CNFPT affirment unanimement leur volonté de garantir aux 1,9 million d'agentes et agents territoriaux l'existence d'une formation professionnelle continue de qualité.

Elles sont déterminées également à défendre les missions et la place du CNFPT en tant qu'établissement national, paritaire et fortement déconcentré qui garantit une égalité d'offre de formation à tous les agents.

La presse est invitée à une conférence organisée le mardi 8 octobre 2019 à 11 heures dans les locaux du CNFPT.

Paris, le 27 septembre 2019

Contacts presse :

FDSP-CGT :  
Christophe Couderc 06 66 16 37 00

Interco-CFDT:  
Marie Mennella 06 71 60 46 38

FA-FPT :  
Caroline Charruyer 06 76 12 35 04

FO :  
Josiane Touraine 06 82 56 82 83

UNSA :  
Sylvie MENAGE : 06 60 11 21 17